

FRAIS D'HOSPITALISATION

Annexe au livret d'accueil

Ce que vous aurez à régler :

- **Frais de VISITE ou CONSULTATION**

(consultables auprès du Secrétariat Médical concerné)

Supplément d'honoraires : les praticiens qui assurent vos soins, peuvent avoir opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres.

Dans ce cas, ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires déterminés avec tact et mesure et qui resteront à votre charge ou à celle de votre mutuelle.

- **FORFAIT PAS (Participation Assuré Social): 24 €**

Sont exonérés du forfait PAS les femmes enceintes de plus de 6 mois, les accidents du travail, les articles 115, les ALD (affection longue durée), les hospitalisations en médecine, les personnes rattachées au régime local et les personnes en invalidité.

- **FORFAIT JOURNALIER : 20 €**

Sont exonérés du forfait journalier les accidents du travail et les articles 115, régime local.

- **SUPPLEMENT CHAMBRE PARTICULIERE**

Peut être pris en charge par certaines mutuelles

- Hospitalisation : **60 €**/ jour selon disponibilités
- Ambulatoire : **40 €** selon disponibilités

- **TELEVISION : 6 € / jour + un chèque de caution de 30 euros**

- Casque (achat) : 3 €

- **« ACCOMPAGNANT »**

- Lit et petit déjeuner : 20 €
- Repas : 10 €

- **BOUTEILLE D'EAU (1,5 litre) : 0,60 €**

A noter : Un nouvel Espace Café vous propose : boissons fraîches / chaudes, sandwiches et confiserie.